****

**APPRENTI PUBLIC**

**Procédure pour les employeurs publics relevant de la fonction publique d’état, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière**

**Pour tous les employeurs publics : dématérialisation des contrats sur la plateforme CADEP qui permet la génération des contrats d’apprentissage et l’enregistrement par les DREETS**

**Employeur relevant de la fonction publique d’état :**

1. Envoi de la fiche de CFAA INFO 36 – Fiche employeur saisie contrat
2. Saisie du dossier sur le site dédié CADEP par le CFA ACAD : <https://mesdemarches.emploi.gouv.fr/identification/login?service=https%3A%2F%2Fmesdemarches.emploi.gouv.fr%2Fidentification%2Foauth2.0%2FcallbackAuthorize%3Fclient_id%3Dpdigi%26redirect_uri%3Dhttps%253A%252F%252Fcontrat.apprentissage.beta.gouv.fr%252Fapi%252Fv1%252Fpds%252FloginOrRegister%26response_type%3Dcode%26client_name%3DCasOAuthClient>
3. Etablissement par le CFAA de la convention financière (avec 100% de prise en charge par l’établissement public).
4. Envoi à l’établissement public des documents pour contrôle et visa
5. Retour des documents contrôlés, complétés et visés par l’établissement public
6. Dépôt des documents par le CFA ACAD sur le site dédié de la CADEP pour finalisation du dossier et enregistrement

**Employeur relevant de la fonction publique territoriale :**

Financement 100% CNFPT dans le respect des montants plafond définis.

1. L’établissement public territorial effectue une demande d’accord préalable de financement auprès du CNFPT sur la plateforme dédiée : <https://apprentissage.cnfpt.fr/>

**L’obtention de cet accord garantit la prise en charge financière du CNFPT***.*

Le numéro d’accord de prise en charge devra être mentionné sur la convention financière liant le CFA ACAD et l’employeur public.

1. Réception du contrat d’apprentissage ou envoi de la fiche de CFAA INFO 36 – Fiche employeur saisie contrat
2. Saisie du dossier sur le site dédié CADEP par le CFA ACAD : <https://mesdemarches.emploi.gouv.fr/identification/login?service=https%3A%2F%2Fmesdemarches.emploi.gouv.fr%2Fidentification%2Foauth2.0%2FcallbackAuthorize%3Fclient_id%3Dpdigi%26redirect_uri%3Dhttps%253A%252F%252Fcontrat.apprentissage.beta.gouv.fr%252Fapi%252Fv1%252Fpds%252FloginOrRegister%26response_type%3Dcode%26client_name%3DCasOAuthClient>
3. Etablissement par le CFAA de la convention financière (avec 100% de prise en charge par l’établissement public).
4. Envoi à l’établissement public des documents pour contrôle et visa
5. Retour des documents contrôlés, complétés et visés par l’établissement public
6. Dépôt des documents par le CFA ACAD sur le site dédié de la CADEP pour finalisation du dossier et enregistrement